

Compte-rendu

Réunion du Conseil d'école

1^{er} trimestre

Date du conseil d'école : Jeudi 9 novembre 2017 à 18H30
--

PARTICIPANTS :

Fonction	NOM	présent	excusé	Absent
Président	Mme MAGNOL TérueI	X		
I.E.N ou représentant	Mme Sancier		X	
D.D.E.N.	Mme Pastor	X		
Maire ou représentants	Mme De Carvalho	X		
	Mme Aguay	X		
	Mr Mazure	X		
Enseignants	Mme Bevilacqua		x	
	Mme Captier	x		
	Mme Charmetant	x		
	Mme Dueymes	x		
	Mme Silvain	X		
Représentants de parents d'élèves titulaires	Mme Ducrotoy	X		
	Mme Belaroui	X		
	Mme Trouilloud	X		
	Mme Meulnet	X		
suppléants	Mr Jolliet	X		
	Mme Mondon	X		
	Mme Petit	X		

L'ordre du jour de ce Conseil d'école sera le suivant :

- 1- Présentation des membres du nouveau conseil d'École.
- 2- Conseil d'école: composition et attributions.
- 3- Compte rendu des élections des Représentants de parents d'élèves.
- 4- Effectifs et organisation interne de l'école.
- 5- Aide aux élèves en difficulté.
- 6- Règlement intérieur.
- 7- Présentation du projet d'école et conseil école/collège.
- 8- Action pédagogique du 1er trimestre.
- 9- Projets d'école sur l'année scolaire 2017 2018.
- 10- Projets des représentants des parents d'élèves et de la mairie.
- 11-La sécurité: P.P.M.S et incendie
- 12-Les rythmes scolaires.
- 13-Bilan du partenariat avec la Municipalité: équipement, travaux, subventions.
- 14-Présentation du bilan financier de la coopérative.
- 15- Questions des parents d'élèves : *gestion des élèves, commission cantine, hygiène dentaire, repas des CP.*

Le secrétaire de la séance :

Mme Dueymes

Le président :

Mme Magnol TérueI Domitie

1/ Présentation des membres du nouveau conseil d'école.

- Les représentants de parents d'élèves : Nouveaux >Mr Jolliet, Mme Troullioud,
- Mme Pastor (DDEN)
- Les représentants de la commune
- Les représentants de l'Education nationale : Nouveaux >

2/ Conseil d'école : composition et attributions.

- Membres de droit à part entière avec voix délibérative : Tous les enseignants affectés sur l'école, le maire ou un représentant, un conseiller municipal, le DDEN, autant de parents que de classe, un membre du RASED qui intervient sur l'école.

- Membres de droit avec voix consultative pour les affaires les concernant : infirmière et médecin de santé scolaire, autre membre du RASED, personnels extérieurs intervenant auprès d'élèves handicapés, assistant social, personnel péri-scolaire dans le cadre d'activités en lien avec l'école

- Instance de décision : Le Conseil d'école vote le règlement intérieur de l'école, adopte le projet d'école préparé par l'équipe pédagogique, peut soumettre une proposition d'organisation hebdomadaire à l'IA.

- Instance de consultation sur le fonctionnement de l'école, sur la sécurité des enfants, sur la restauration scolaire, sur le budget, ...

- Organisation : Une réunion du conseil d'école par trimestre (invitations adressées au minimum 8 jours avant la date de réunion).

- Fonctionnement : Un président de séance (le directeur) et un secrétaire de séance (enseignant ou parents d'élèves) / Rédaction d'un compte-rendu signé par le secrétaire et le président.

- Compte-rendu affiché, adressé aux membres présents, à l'IEN et diffusé aux parents d'élèves.

3/ Compte rendu des élections des Représentants de parents d'élèves.

Résultats : 161 électeurs ; 79 votants dont 7 bulletins nuls ou blancs soit un taux de participation de 49%.

4 sièges pourvus par 4 titulaires et 3 sièges pourvus par 3 suppléants.

4/ Effectifs et organisation interne de l'école.

❖ Effectifs

	CP-CE1	CE1-CE2	CE2-CM1	CM1-CM2
Rentrée 2017 :	24	26	26	26
102 élèves	16 CP -8 CE1	14 CE1 – 12 CE2	6 CE2 – 20 CM1	4 CM1- 22 CM2

❖ Organisation :

- 4 classes avec enseignants titulaires + 2 enseignantes en complément de service.
- Restauration scolaire sur place avec deux services.
- Centre de loisirs, garderie et T.A.P. dans l'école géré par Mme Chabrilat.

5/ Aide aux élèves en difficultés.

Prise en charge des difficultés des élèves :

- Différenciation dans les classes.
- Intervention du R.A.S.E.D : Mme D'Aure, maître E : , Mme Salom, maître G ou le psychologue scolaire Mme Rollin (remplaçante de Mme Charrier)
- Mise en place de Projets personnalisés selon les besoins des élèves toujours avec l'accord des parents de l'enfant.
- « PPRE Passerelles » avec enseignant référente Mme Bernard.
- AVS pour l'accompagnement partiel d'enfants porteurs de handicap.
- A.P.C. : soutien selon les besoins identifiés par les enseignantes.
- Stages de remise à niveau proposés pendant certaines vacances scolaires pour les CM1 et les CM2.

6/ Le règlement Intérieur.

Le règlement intérieur : après vote le règlement a été adopté à l'unanimité.

7/ Présentation du projet d'école et conseil école/collège.

Le projet d'école est établi sur la période 2016 - 2020 : Il vise la réussite de tous les élèves de la maternelle au collège.

Il est établi avec 2 axes avec des actions prioritaires :

- **Améliorer les compétences des élèves :**

- **Français** : enrichir le vocabulaire de tous les élèves pour accéder plus facilement à la compréhension en lecture et améliorer l'expression orale.

- **Mathématiques** : Travail quotidien autour de la résolution de problème et automatiser le calcul mental.

- **Assurer la continuité des apprentissages :**

- **Construction cette année de programmation de cycle.**

- **Construire le parcours culturel et artistique de l'élève** : carnet de rencontre artistique, projet sur le moyen âge : visite au musée Mandet, séjour Guédelon et danses traditionnelles.

- **Outils des élèves** : un livret scolaire commun, carnet de rencontre artistique du CP au CM2, cahier d'anglais du CP au CM2 et cahier de poésie et d'expression écrite tout au long de chaque cycle et enfin mise en place l'année prochaine d'un classeur Histoire, Géographie, sciences du CP au CM2.

- **Organisation pédagogique** : Liaison GS-CP, Liaison CM2-Collège

> Un avenant au projet d'école doit être réalisé avant la fin du premier trimestre en lien avec la liaison CM2-6^{ème} : 5 conseils école/collège concernant les enseignants de cycle 3 et 4 sont mis en place cette année pour réaliser cet avenant et mettre en place des activités avec le collège.

8/ Actions pédagogiques du 1er trimestre.

- **Visite musée Mandet** : Les 4 classes sont allées voir l'exposition « l'Âme des chevaliers » et ont participé en classe à un projet d'art plastique ayant pour objectif de créer une armure en papier à des animaux avec l'aide de Mr Dupuy médiateur culture pour le 1^{er} degré au musée Mandet.

- **Les Aventuriales** : venue d'un auteur et d'une illustratrice dans le cadre des Aventuriales de Ménérol dans les classes de CE2-CM1 et CM1-CM2.

- **Chant** de la classe des CM1-CM2 pour la commémoration du 11 novembre.

- **Classe CE2 CM1 : Opération 1^{er} foot** : 6 séances qui commenceront jeudi 16 novembre : prévoir tenue sportive et surtout une paire de basket propre supplémentaire pour l'activité dans un sac.

- **Concours plume en herbe** : écriture de la suite d'une histoire.

- **Intervention MTdents** : Le mardi 21 novembre dans la classe des CP-CE1.

9/ Projet d'école sur l'année scolaire 2017-2018.

- ❖ **Projet en Histoire sur le Moyen-Âge :**

- Toutes les classes travaillent spécifiquement sur cette période cette année.

- 2 visites au musée Mandet pour chaque classe.

- Participation à l'école des sciences :

- Cycle 2 thème : Soulever une lourde charge avec les machines du moyen Age, 3^{ème} période.

- Cycle 3 thème : Astronomie, la tête dans le ciel, 5^{ème} période.

- **Séjour scolaire à Guédelon** du lundi 28 mai au mardi 29 mai.

- Hébergement** : Gué de frise pour une nuit.

- Programme :**

- Lundi** : Départ : entre 7h30 et 8h Arrivée à Guédelon avant midi : pique-nique et départ pour les visites guidées d'une heure pour chaque classe des différents corps de métier ; suivi d'une visite plus libre du château.

- Mardi** : Ateliers le matin : CP-CE1-CE2 et CM1-CM2 et suivi d'une visite libre du château : vieux moulin

- Départ vers 16h pour une arrivée vers 19h

- Financement** : Le budget global est de 10 353 euros. Nous avons pensé à partager les frais en 3 : mairie, parents, coopérative ce qui représenterait environ 30 à 35 euros par enfant à la charge des familles.

Une réunion sera prévue pour présenter le séjour aux parents.

- **Projet Tradamuse pour fête de l'école commune avec la maternelle : attente de confirmation de la date le 1^{er} juin ?**

10/ Projets des représentants des parents d'élèves et de la mairie.

Parents d'élèves :

- Calendriers
- vente de sapins de Noël (Roy des Champs)
- bourse puériculture (Roy des champs)
- bal costumé
- Quelques idées en réflexion : vente de fleurs, des photos individuelles ou par fratrie, de sacs isothermes, enveloppes surprises

Mairie:

- collecte organisée par le CCAS au profit d'œuvres caritatives

11/ La sécurité : P.P.M.S et incendie.

Alerte incendie : le jeudi 3 octobre. Pas de problèmes rencontrés.

Alerte attentat intrusion : le jeudi 9 novembre : pas de problèmes rencontrés.

12/ Les rythmes scolaires.

Possibilité de revenir à la semaine de 4 jours :

- > Mairie : la modification des rythmes doit être déclenchée par décision du Conseil Municipal. Le groupe scolaire doit avoir des rythmes homogènes.
- > Equipe pédagogique : est partagée.
- > Mise en place d'un groupe de travail constitué des représentants des titulaires des conseils des deux écoles. Les parents délégués préparent un questionnaire pour sonder les familles à ce sujet.

13/ Bilan du partenariat avec la Municipalité: équipement, travaux, subventions.

- Subventions municipales :

- 58,65 euros par enfant,
- 500 Euros pour les livres de Noël,
- 1500 Euros pour les classes de découverte
- 830 Euros pour la coopérative scolaire
- 1260 Euros pour la maintenance des TNI / an
- 500 Euros pour le mobilier / an

- Equipement : Installation des TNI dans chaque classe : 7 classes équipées : 29 175 Euros, plus des tableaux blancs : 360 Euros. Formation de 3h financée par la mairie + 4 h de formation de l'éducation nationale.

Utilisation :

Retour/ bilan :

Question parent : Maintenant que l'école est équipée de TNI, est-ce que la mairie à l'intention d'équiper rapidement l'école en tablettes ou ordinateurs pour qu'il y ait encore plus d'interactivité et pour que les enfants puissent valider le B2I avant l'entrée en 6^{ème} ?

La question sera posée en Conseil Municipal.

Les enseignantes préféreraient avoir 2 ordinateurs en fond de classe.

- Travaux depuis 2010 : isolation de la toiture refaite entièrement (49413 Euros), suite installation TNI,

Chaufferie : 125 343 Euros, Huisseries : 155 915 Euros

Sans compter l'isolation phonique et l'agrandissement de la cantine ainsi que le changement de mobilier

14/ Présentation du bilan financier de la coopérative.

❖ Fonctionnement de la coopérative scolaire:

Coopérative scolaire affiliée à l'OCCE : association loi 1901 reconnue d'utilité publique (dons déductibles des impôts.)

Compte OCCE (Banque postale) est un compte propre à l'école. Aucune subvention de la mairie ne figure dans les comptes de l'école. Les subventions versées par la mairie correspondent uniquement au paiement des factures de fournitures et de manuels.

Coop. Scolaire alimentée uniquement par la cotisation des familles, dons, recettes des manifestations organisées et destinées à financer les projets éducatifs.

❖ Cotisation 2017/2018 :

5 327 Euros au début de l'année scolaire

Cotisation à l'O.C.C.E pour 102 élèves = 236,70 euros

15/ Questions des parents d'élèves

- La gestion du passage aux toilettes pendant le temps de classe ?

Les élèves peuvent aller aux toilettes en arrivant à l'école, avant la récréation, après la récréation, en rentrant à 13h30. Les enseignantes autorisent les enfants à aller aux toilettes en cas d'urgence.

Temps de cantine :

- Pourquoi les enfants qui ne sont pas appareillés n'ont plus le droit de se laver les dents. Cela fait partie de l'hygiène.

Réponse de la mairie : c'est compliqué de gérer 12 enfants qui se lavent les dents. Les cas particuliers seront étudiés.

- Les parents et enfants se demandent si un règlement a été établi pour le personnel du temps de cantine et si le personnel est noté ?

Réponse de la mairie : le personnel a les droits et les devoirs d'un fonctionnaire territorial.

Le personnel est évalué sur plusieurs critères.

- Depuis l'envoi des courriers à toutes les familles, le personnel est menaçant avec certains enfants.

- Pourquoi le personnel mange devant les enfants ? Le personnel mange avant ou après les enfants.

- Pourquoi des problèmes de violences physiques et verbales ne sont pas gérés par le personnel ?

Réponses de la mairie aux 3 questions précédentes : Mme le Maire et les conseillers municipaux proposent de venir prendre des repas à la cantine.

Une formation des personnels va avoir lieu prochainement.

Les agents ont à leur disposition un outil pour signaler les enfants qui auraient des problèmes de comportement.

- Qu'en est-il du repas à la cantine des CP. On nous avait annoncé qu'ils devaient manger en même temps que les maternelles. Non la question n'est plus d'actualité.

- Où en est-on de la commission cantine ? Elle va reprendre. La prochaine commission devrait avoir lieu avant les vacances de Noël.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire de la séance :

Mme Dueymes

Le président :

Mme Magnol Térueil Domitie